



**PROCÈS-VERBAL d'une** assemblée publique de consultation de tenue le **mardi 13 août 2024** à 19h25 à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du 15 juillet 2024 et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

### **2. CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON.**

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet *Règlement* numéro 2024-387 intitulé « *Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Upton.* »

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffière-trésorière à présenter le projet du règlement numéro 2024-387.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le projet de règlement à adopter par le conseil municipal.

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision sont consignées au procès-verbal.

### **4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 19h30.

---

Mme Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

---

M. Robert Leclerc,  
Maire



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à la Salle du conseil municipal, le **mardi 13 août 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Monsieur Claude Larocque, Conseiller  
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption – Procès-verbal
  - 2.3 Comptes à payer
  - 2.4 Première période de questions du public
  - 2.5 Dépôt - État des activités financières
  - 2.6 Dépôt du registre de dons et commandites
  - 2.7 Appui à la municipalité d'Alley et Cawood: Visant à modifier l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale
  - 2.8 Page thématique " La semaine de la municipalité" - Journal la pensée de Bagot
  - 2.9 Demande de rencontre avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Débarcadères des élèves
  - 2.10 Calendrier des assemblées - 2024 - changement d'heure
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois juillet 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'août 2024
- 4. TRANSPORT**
  - 4.1 Autorisation pour l'achat d'une saleuse pour le camion 10 roues
  - 4.2 Travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang - Autorisation de paiement décompte progressif # 3
  - 4.3 Prolongation de la période de probation
  - 4.4 Octroi de contrat de gré à gré - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang
  - 4.5 Reconstruction trottoir Sacré-Coeur - Travaux supplémentaires pour la sécurité des élèves
  - 4.6 Services professionnels d'ingénierie - Réfection du 20e Rang
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 5.1 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la municipalité
  - 5.2 Mandat ingénieur - Travaux d'urgence pour l'usine d'eau potable
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

7.1 Adoption - Règlement numéro 2023-369-02 modifiant le règlement 2023-369 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

7.2 Adoption du Second projet - Règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Upton

**8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8.1 Restriction de l'utilisation de la scène mobile

8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de yoga

8.3 Demande de gratuité du RRU pour la location du centre communautaire - Cours de danse

**9. AFFAIRES DIVERSES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-08/24**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2024.08.217

**2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis avec l'ajout des points 2.9 et 2.10.

2024.08.218

**2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

2024.08.219

**2.3. COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



D'accepter la liste des comptes à payer du mois d'août 2024 pour une somme de 75 181,77 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 234 223,20 \$.

#### **2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### **2.5. DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités financières en date du 30 juin 2024.

#### **2.6. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONNS ET COMMANDITES**

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2024.08.220

#### **2.7. APPUI VISANT À MODIFIER L'UTILISATION DU FACTEUR COMPARATIF DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Alleyne et Cawood exprime le besoin de revoir et de réviser la *Loi sur la fiscalité municipale* ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique.

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif haut et ces impacts négatifs : calcul des quotes-parts de la MRC, calcul des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, etc.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité d'Upton appuie la démarche de la Municipalité d'Alleyne et Cawood et :



1. demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;
2. propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents;
3. Appui la municipalité d'Alley et Cawoodet et invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région;
4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

2024.08.221

**2.8. PAGE THÉMATIQUE " LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ" - JOURNAL LA PENSÉE DE BAGOT**

CONSIDÉRANT QUE le journal de la Pensée de Bagot aura un page thématique "Semaine de la Municipalité" dans son édition du 3 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs pour une publicité sont de 170,00 \$ pour 1/16 de page;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit réservé un espace publicitaire pour la page thématique "Semaine de la municipalité" pour un coût total de 170,00 \$, plus les taxes applicables.

2024.08.222

**2.9. DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE - DÉBARCADÈRES DES ÉLÈVES**

CONSIDÉRANT QU'une situation problématique reliée aux débarcadères des étudiants existe présentement et doit être réglée avant le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT LA demande de la commission scolaire de faire une rencontre le 15 août prochain avec les divers intervenants au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la direction générale sont les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devra être ratifiée par le conseil municipal au prochain conseil;



**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Larocque  
**APPUYÉ PAR** : Monsieur Éric Jodoin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que le maire et la directrice générale acceptent la demande de rencontre du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, le 15 août prochain, avec les représentants des divers intervenants dans le dossier du débarcadère;

QUE le maire, M. Robert Leclerc, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Ajengui, soient dûment autorisés pour représenter la Municipalité ainsi qu'apposer leur signature sur tout document juridique relatif à ce dossier;

QU'un compte rendu de la situation soit remis au conseil à la séance de septembre.

2024.08.223

### **2.10. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES - 2024 - CHANGEMENT D'HEURE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 384-11-2023 a été adoptée, établissant le calendrier des assemblées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'heure des assemblées de 19h30 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les dates demeurent inchangées pour le calendrier des assemblées de 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Larocque  
**APPUYÉ PAR** : Madame Barbara Beugger  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'heure des assemblées pour l'année 2024 soit modifiée pour 19h00, tout en conservant les dates prévues au calendrier initial des assemblées 2024.

QUE le changement d'heure prévue des assemblées débute à compter de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024.08.224

#### **3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS JUILLET 2024 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS D'AOÛT 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de juillet ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Éric Jodoin  
**APPUYÉ PAR** : Monsieur Claude Larocque  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver les prévisions d'achat pour le mois d'août 2024, un budget de 1,388 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.



2024.08.225

4. **TRANSPORT**

4.1. **AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE SALEUSE POUR LE CAMION 10 ROUES**

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au remplacement de la saleuse pour la saison d'hiver 2024-2025 à être installée sur le camion du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT L'offre de service de l'entreprise soudure N. Dauphinois au montant de 84 000 \$, avant taxes et incluant l'installation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé l'achat d'une saleuse et son installation à l'entreprise Soudures N. Dauphinois au coût de 84 000 \$, plus les taxes applicables, tel que présenté dans l'offre de prix datée du 12 août 2024 ;

QUE soit autorisée la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton et à faire le paiement à même le surplus.

2024.08.226

4.2. **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG - AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3**

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de la préparation des plans et devis ainsi que du suivi des travaux de réfection de la route du Chemin du 20e Rang à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153524 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 35 595,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #3 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 35 595.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution.



2024.08.227

**4.3. PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ MATRICULE 32-1557**

CONSIDÉRANT QUE l'employé matricule 32-1557 a été embauché le 9 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la période probatoire de l'employé d'une période additionnelle de six mois dans le but de satisfaire aux exigences du poste, soit l'obtention de son certificat ASP Construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit prolongée la période de probation de l'employé matricule 32-1557 pour une période additionnelle de six mois ou jusqu'à l'obtention du certificat ASP Construction.

2024.08.228

**4.4. OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU 20E RANG**

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang à l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. », résolution numéro 2024.07.195;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux reçue de Laboratoire GS Inc. en date du 9 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit octroyé le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif à Laboratoire GS Inc. pour un montant total de 21 025 \$, avant taxes;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Rivard à signer tout document relatif à ce projet;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366.

2024.08.229

**4.5. RECONSTRUCTION TROTTOIR SACRÉ-COEUR - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Pavage Maska* a été retenue pour la réalisation des travaux de réfection du trottoir de la rue Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires pour rendre sécuritaire le trottoir sur la rue Sacré-Cœur pour la sécurité des élèves face à l'école;



CONSIDÉRANT QUE la Muniaplité doit également remettre en état les terrains des citoyens suivant les travaux;

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise *Pavage Maska* datée du 8 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la soumission de Pavage Maska pour des travaux supplémentaires de sécurité au montant de 9 506,70 \$, plus les taxes applicables, pour la reconstruction du trottoir et la remise en état du pavage existant face à l'école.

QUE le financement de cette dépense soit pris à même le surplus libre.

2024.08.230

#### **4.6. SERVICE PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DU 20E RANG**

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang à l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. », résolution numéro 2024.07.195;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'effectuer le suivi du projet dans le cadre de la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels en ingénierie reçue en date du 9 août 2024 de la firme Consultec;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit octroyé le contrat de service professionnels en ingénierie pour suivi des travaux de réfection du 20e Rang pour un montant total de 21 600 \$, avant les taxes à la firme Consultec société d'ingénierie;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Rivard à signer tout document relatif à ce projet;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366.

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

2024.08.231

##### **5.1. OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS - RECHERCHE DE FUITES SUR LES CONDUITES D'AQUEDUC DU RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer une recherche de fuites afin de répondre aux exigences de rapport de la SQEEP 2023, le tout selon les exigences du ministère;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de l'entreprise Nordikeau numéro OPT-24-1089 s'élève à 2 600 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer le rapport de recherche de fuites conforme aux exigences gouvernementales;



**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Éric Jodoin  
**APPUYÉ PAR** : Monsieur Claude Larocque  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée l'offre de services professionnels de Nordikeau inc. au montant de 2 600,00 \$, plus les taxes applicables, pour la recherche de fuites sur le réseau le tout tel que décrit dans l'offre numéro OPT-24-1089;

QUE cette dépense soit prise du poste budgétaire numéro 02 41300 419 – Service technique réseau aqueduc.

2024.08.232

**5.2. MANDAT INGÉNIEUR - TRAVAUX D'URGENCE POUR L'USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'eau potable est en processus d'analyse pour sa rénovation future;

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour améliorer la gestion de l'eau potable doivent être réalisés à court terme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un soutien technique en traitement d'eau potable pour pallier rapidement une situation problématique;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ 2019 se termine en décembre 2024 et autorise un montant de près de 200 000 \$ pour des travaux de priorité 1;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Éric Jodoin  
**APPUYÉ PAR** : Monsieur Claude Larocque  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit mandatée la firme EMS pour analyser les travaux reliés à l'usine d'eau potable pour un budget de 4 500 \$, avant les taxes, selon la soumission numéro P24-509 reçue le 13 août 2024;

QUE soit autorisée la directrice générale, à procéder aux améliorations à court terme dans le cadre du financement de la TECQ pour un maximum de 200 000 \$, selon les recommandations de la firme EMS.

**6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun sujet à ce point.

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet à ce point.



2024.08.233

**7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-369-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-369 RELATIF À L'USAGE DE CAMION DE CUISINE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

ATTENDU le règlement 2023-369 intitulé « Règlement relatif à l'usage de camions de cuisines sur le territoire de la Municipalité d'Upton » adopté le 7 novembre 2023 conformément articles 4, 10 (2°) et 85 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1)*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2023-369 afin de modifier le paragraphe 8) de l'alinéa 1 de l'article 11 concernant le montant de la preuve d'assurance;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 9 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR** : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le Règlement numéro 2023-369-02 modifiant le règlement 2023-369 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

2024.08.234

**7.2. ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

CONSIDÉRANT LE pouvoir et l'obligation aux municipalités, notamment de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter un règlement afin d'établir les normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à octroyer à l'inspecteur en bâtiment des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT L'avis public donné pour la consultation publique du 13 août 2024 19h25;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR** : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 2024-387 *Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité*.

**8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**



2024.08.235

**8.1. RESTRICTION DE L'UTILISATION DE LA SCÈNE MOBILE**

CONSIDÉRANT QUE la scène mobile de la Municipalité d'Upton est un équipement municipal destiné principalement à servir les besoins des résidents et des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE la location de la scène mobile à l'extérieur du territoire de la municipalité peut causer des frais inattendus et des contraintes logistiques supplémentaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit interdite la location de la scène mobile à tout organisme ou entité située en dehors des limites de la Municipalité d'Upton;

QUE la scène mobile sera disponible exclusivement pour les événements organisés par les organismes, associations et résidents de la Municipalité d'Upton.

2024.08.236

**8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT LA demande reçue de Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga, afin d'avoir accès au centre communautaire gratuitement afin d'offrir des cours de yoga pour les dates inscrites ci-dessous :

- Cours de yoga les lundis de 19h00 à 20h30, du 16 septembre au 25 novembre 2024;
- Cours de yoga les jeudis de 10h00 à 11h30, du 19 septembre au 28 novembre 2024;
- Cours de yoga sur chaise les lundis de 14h00 à 15h30, du 16 septembre au 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées par Mme Landry contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.



2024.08.237

**8.3. DEMANDE DE GRATUITÉ DU RRU POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE DANSE**

CONSIDÉRANT LA demande reçue du Regroupement récréatif pour que JB Line dance puisse avoir accès au centre communautaire pour offrir des cours de danse le mercredi soir de 19h à 21h du 25 septembre au 11 décembre 2024 (12 semaines);

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE JB Dance line, professeur de danse en ligne doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

**9. AFFAIRES DIVERSES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-08/24**

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.



2024.08.238

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Larocque

et :

résolu de clore la séance à 20h00.

---

**Mme Lyne Rivard,**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

---

**M. Robert Leclerc,**  
Maire